

Prix de thèse interdisciplinaire Edition 2026 Règlement du concours

Pessac, le 28 avril 2026

DOMINIQUE PACOT

Suivi de versions

Version	Auteur	Modifications	Date de modification
V 1.00	Dominique Pacot	Version initiale	28/04/2026

Sommaire

Résumé.....	3
Présentation et objet du prix	3
Objet.....	3
Conditions d'éligibilité	3
Attendus de l'appel à candidature	4
Dossier de candidature	4
Modalités de dépôt des Pièces	4
Dates et échéance clés	5
Dotation.....	5
Jury et critères d'évaluation.....	5
Rôle, composition et modalités de fonctionnement du jury	5
Critères d'évaluation des candidatures	6
Points complémentaires.....	6
Attribution des prix.....	6
Cessions des droits de reproduction et d'adaptation.....	6
Responsabilités.....	6
Dispositions finales	6

Règlement du concours

Prix de thèse interdisciplinaire de la MSHBx Édition 2026

Résumé

Le Prix de Thèse de la Maison des Sciences de Humaines de Bordeaux (MSHBx) vise à récompenser des travaux de recherche à caractère interdisciplinaires soutenus dans le cadre d'une école doctorale bordelaise en Sciences humaines et sociales. Il sera décerné un « Premier prix » et éventuellement une ou deux « Mention(s) spéciale(s) du jury » sous forme de bourses.

Présentation et objet du prix

Objet

La Maison des Sciences Humaines de Bordeaux (MSHBx) ouvre le lundi 4 mai 2026 la quatrième édition de son Prix de Thèse visant à distinguer des travaux de recherche à caractère interdisciplinaire soutenus dans l'une des écoles doctorales bordelaises en SHS.

Sera considéré comme interdisciplinaire :

1. tout travail de recherche relevant de plusieurs disciplines dont au moins une en SHS ou de deux axes SHS tels que sont définis par l'ANR dans ses AAP génériques¹ ;
2. tout travail de recherche se situant dans l'un des Axes scientifiques de la MSHBx².

Il sera décerné un « Premier prix » et éventuellement une ou deux « Mentions spéciales du jury » pourront être décernées.

Conditions d'éligibilité

Le Prix de Thèse de la MSHBx est attribué tous les ans et peuvent candidater les docteurs et docteurs ayant soutenu pendant l'année civile qui précède l'année d'attribution du Prix. Ce Prix 2026 est donc ouvert aux candidats ayant thèses soutenu leurs thèses entre 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Le candidat doit avoir soutenu sa thèse au sein d'une école doctorale relevant de l'une des universités bordelaises.

Les services instructeurs de la MSH vérifieront la complétude du dossier (formulaire de soumission et dépôt des pièces requises) et tout dossier incomplet sera rejeté sans évaluation. La MSH se réserve le

¹ Appel à projets générique ANR 2026, consultable sur : <https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/anr-aapg-2026.pdf#%5B%7B%22num%22%3A159%2C%22gen%22%3A0%7D%2C%7B%22name%22%3A%22XYZ%22%7D%2C68%2C564%2C0%5D>

² <https://www.mshbx.fr/les-axes-de-recherche/>

droit de valider un dossier si les éléments manquants sont fournis à sa demande dans les 10 jours suivant la requête de la MSH.

Si leur dossier n'est pas déposé complet à temps, les candidats peuvent soumettre par écrit une demande de recours amiable démontrant leur bonne foi et fournissant les éléments manquants. Pour autant, les services instructeurs ne sont pas tenus d'accéder systématiquement à ces demandes.

Cependant, tout dossier soumis à la date limite de dépôt sans le formulaire de soumission et sans le manuscrit est définitivement non-recevable.

Attendus de l'appel à candidature

Dossier de candidature

Il n'est possible de candidater qu'une seule fois pour le prix.

Les candidats soumettent un dossier de candidature qui doit **impérativement comporter les pièces suivantes** :

1. fiche de renseignement et argumentaire démontrant ce en quoi la candidature répond positivement aux critères d'évaluation (cf. Critères d'évaluation des candidatures) ;
2. lettre de candidature personnelle ;
3. CV détaillé présentant les activités scientifiques ;
4. copie du diplôme de la thèse ou attestation de soutenance ;
5. résumé de la thèse entre 15 000 et 20 000 signes espaces compris ;
6. copie du rapport de soutenance ;
7. la version intégrale de la thèse au format électronique.

Modalités de dépôt des Pièces

Le dossier de candidature doit être déposé sous forme de fichier archive (.zip, .rar etc.)



Les candidats déposent les pièces prévues au dossier dans un fichier archive (.zip ; .rar etc.) sur l'espace de partage à cette adresse :

<https://sdrive.cnrs.fr/s/GmdXgGycAfCzazr>

Le nom du fichier archive sera de la forme AAMMJJ_NOM_Prénom.zip³

- « AAMMJJ » : Année (2 chiffres) mois (2 chiffres) jour (2 chiffres) du dépôt
- « - » : tiret du 6
- « NOM » : nom de la candidate ou du candidat en LETTRES MAJUSCULES
- « Prénom » : prénom du candidat

Les documents composant le dossier devront comporter un numéro en préfixe du fichier selon l'ordre indiqué dans le paragraphe Dossier de candidature

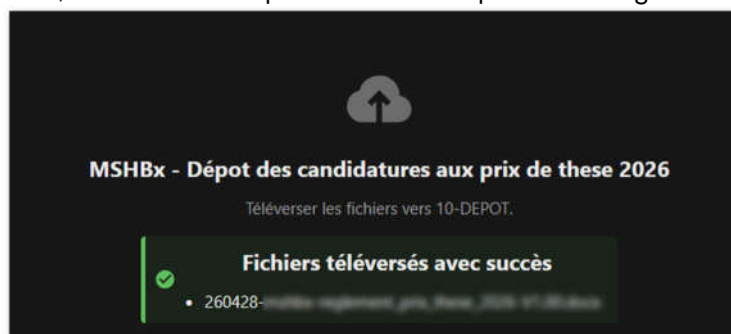
Veillez à utiliser les mêmes noms de déposant et de fichier en cas de remplacement de fichier.

Les candidats **doivent annoncer le dépôt de leur dossier** par courrier électronique à l'adresse prix-these-mshbx@services.cnrs.fr.

³ par exemple : « 260523-DUPONT_Astrid »

Jusqu'à la date limite de dépôt, les candidats peuvent déposer une nouvelle version de leur dossier. Celle-ci annulera et remplacera la précédente.

A l'issue du téléversement, le succès du dépôt est confirmé par le message suivant :



Copie de l'écran de confirmation du téléchargement

Dates et échéance clés

Pour l'édition 2026, la thèse devra avoir été soutenue entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025. La publicité de ce prix est faite par l'intermédiaire de la MSHBx dans le cadre d'un Appel à candidature annuel.

Date limite de dépôt des candidatures : le mardi 30 juin 2026 à minuit (heure locale).

Les résultats seront communiqués le 30 octobre 2026.

Dotation

Le jury établira un classement des candidats et désignera la candidate ou le candidat retenu pour le Prix de Thèse qui se verra attribuer une bourse de 2 000 euros pour le « Premier prix ».

Le jury peut également attribuer une ou deux mentions spéciales, dotées chacune de 1 000 €.

Ces bourses sont financées sur budget MSHBx, versant UBM. Les lauréats sont libres d'utiliser cette bourse à leur convenance.

Jury et critères d'évaluation

Rôle, composition et modalités de fonctionnement du jury

Le jury du Prix de Thèse examine les dossiers de candidatures et sélectionne les candidats destinés à être récompensés à l'aune des critères définis dans le présent règlement.

Ce jury, constitué ad hoc, sera composé de membres du Conseil Scientifique de la MSHBx et d'experts choisis pour leurs compétences disciplinaires et leur impartialité. Le jury statuera sur les dossiers et manuscrits reçus selon les conditions définies dans le présent règlement du concours.

Chaque dossier fait l'objet d'une double évaluation indépendante par deux experts. Les lauréats seront désignés à l'issue d'une réunion d'interclassement impliquant (sous réserve de leur disponibilité) l'ensemble des experts évaluateurs mobilisés. Les représentants des écoles doctorales des établissements bordelais sont invités à assister aux délibérations du jury. Le secrétariat du jury est assuré par les services de la MSHBx. Le Directeur et le Secrétaire Général de la MSH participent à la réunion

d'interclassement pour en assurer le secrétariat et le bon déroulement matériel. Si nécessaire, ils clarifient les critères d'évaluation et les priorités de la MSH définies par ses tutelles.

Les décisions du jury sont souveraines et ne donnent lieu à aucun recours. La délibération est secrète.

Critères d'évaluation des candidatures

Le jury aura comme critères principaux d'appréciation :

- **Caractère interdisciplinaire de la thèse** : « En quoi cette thèse peut-elle réellement revendiquer relever de deux panels ANR ou ERC ? En d'autres termes, en quoi le candidat a démontré qu'il mobilisait des compétences spécifiques à ces deux panels ? ». L'interdisciplinarité s'entend comme une mobilisation effective de cadres théoriques, méthodes ou objets issus d'au moins deux champs disciplinaires distincts, et non leur simple juxtaposition.
- **Originalité et portée de la thèse** : apports de la thèse dans son domaine scientifique, caractère novateur des résultats.
- **Structuration de la pensée et démarche scientifique** : rigueur intellectuelle, originalité, problématisation ;
- **Aspects formels** : qualité de l'écriture (clarté, fluidité) ;
- **Rattachement de la thèse aux Axes de la MSHBx** (<https://www.mshbx.fr/les-axes-de-recherche/>). Le rattachement éventuel à un ou plusieurs axes scientifiques de la MSHBx constituera un élément d'appréciation complémentaire, sans caractère éliminatoire.
 - Axe 1 : Territoires plurilingues
 - Axe 2 : Sociétés inclusives
 - Axe 3 : Humanités évolutives

Les critères sont appréciés globalement, avec une attention particulière portée au caractère interdisciplinaire des travaux.

Points complémentaires

Attribution des prix

La cérémonie de remise des prix aura lieu en **janvier 2027**, à l'issue de la réunion du Comité des Directeurs et des Responsables de Plateformes (CoDirResp).

Cessions des droits de reproduction et d'adaptation

Les candidats autorisent gracieusement la MSHBx à utiliser leur image, les titres et les résumés fournis à des fins de publication sur différents supports de communication imprimés et numériques. En contrepartie, la MSHBx s'engage à mentionner explicitement le nom des candidats.

Responsabilités

Les candidats sont entièrement responsables du contenu de leur manuscrit.

La MSHBx ne saurait être tenue pour responsable si par suite d'un événement de force majeure, le Prix de Thèse devait être annulé, reporté ou modifié ; de même que toute perte, retard ou avarie dans l'acheminement des productions.

Dispositions finales

La participation au Prix de Thèse implique l'acceptation du présent règlement consultable sur le site de la MSHBx : <https://www.mshbx.fr/prix-de-these-msh-bordeaux/>

Le Prix ne pourra être échangé et ne fera l'objet d'aucune négociation ou contrepartie.

Ce règlement est publié sur le site de la MSHBx.

Le non-respect des termes de ce règlement entraînera la disqualification du/des candidats.

La MSHBx ne saurait être tenue pour responsable si, en cas de force majeure ou d'événement imprévu, le présent concours devait être annulé, reporté ou modifié. Cette disposition inclut le défaut de financement de l'événement et/ou le nombre jugé insuffisant de candidatures.